

Tél : 02.37.43.21.07

Fax : 02.37.43.23.69

Lundi Mardi Vendredi : 8h45 à 12h – 16h à 18hJeudi : 8h45 à 12hSamedi : 9h30 à 12hMercredi : Fermé

NOM :

Prénom :

Classe :

N° Portable Parents :

BULLETIN D'INSCRIPTION DE DÉCEMBRE 2021

A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT A LA MAIRIE, AVANT LE 25 NOVEMBRE 2021.
ATTENTION, À PARTIR DU 26 NOVEMBRE 2021, UNE PÉNALITÉ DE 2 EUROS
SERA APPLIQUÉE PAR JOUR DE RETARD, JUSQU'À RÉGULARISATION.

Forfait mensuel, montant à régler : 10 repas X 3,75 € = 37.50 € cocher la case :

Ou cocher les dates choisies : **DÉCEMBRE 2021**

JEUDI 02/12	LUNDI 06/12	LUNDI 13/12	
VEND 03/12	MARDI 07/12	MARDI 14/12	
	JEUDI 09/12	JEUDI 16/12	
	VEND 10/12	VEND 17/12	

Montant à régler :

NOMBRE DE REPAS	:	X	3.75 euros	=
NOMBRE DE JOURS DE RETARD	:	X	2.00 euros	=
MONTANT À RÉGLER				=

Mode de règlement :

Prélèvement automatique le 10 du mois courant (Si autorisation de prélèvement déjà déposée à la mairie)

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public

Espèces remises en main propre, et avec l'appoint à la mairie, aux régisseurs de la cantine.

ATTENTION : Les repas pourront être reportés, **exceptionnellement**, dans les cas suivants :

- Absence prolongée, pour raison médicale ; les parents **devront prévenir la mairie** le jour même avant 9H30, par écrit ou par mail avec accusé de réception et **fournir un justificatif du médecin.**
- Absence de l'enseignant et renvoi des enfants dans leur foyer.
- Départ définitif de l'école et sur présentation de justificatifs.

AUCUNE ABSENCE POUR CONVENANCE PERSONNELLE NE DONNERA DROIT AU REPORT DES REPAS.

Ne rien inscrire dans le cadre ci-dessous – réservé à l'administration

PAIEMENT LE :

PRÉLÈVEMENT **CHÈQUE** **ESPÈCES**

Signature des parents